

DÉLIBÉRATION N° CB 05.07 DU 15 SEPTEMBRE 2005

relative à l'avis du Comité de bassin sur le projet
de schéma directeur de prévision des crues
du bassin Seine-Normandie

LE COMITÉ DE BASSIN,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.564-1 à L.564-3,

Vu le décret n°2005-28 du 12 janvier 2005 relatif à la surveillance et à la prévision des crues,
ainsi qu'à la transmission de l'information sur les crues, et notamment son article 3,

Vu le rapport présenté sur le projet de schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine-
Normandie,

DELIBÈRE

Article unique

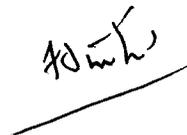
Le Comité de bassin Seine-Normandie mandate la Commission des programmes et de la prospective pour
examiner la synthèse des avis formulés au cours de la consultation et pour formuler l'avis du Comité de
bassin sur le projet de schéma directeur de la prévision des crues du bassin Seine-Normandie.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence,



Guy FRADIN

Le Président
du Comité de bassin,



André SANTINI